

Solo / Duo / Équipages

OCCITANIA

26
09

28
09

CUP

Sète

2025

7^e EDITION

**WEEK-END DE RÉGATES SPORTIVES
COMPÉTITIONS DE NIVEAU NATIONAL
HABITABLES, MONOTYPES, MICRO, DUO-SOLO,
SOIRÉES FESTIVES**

AVIS DE COURSE

WWW.COMITE-VOILE34.FR
COMITE.VOILE.34@GMAIL.COM



Occitania Cup VII (2025)

Avis de Course : Rond Longue Distance pour Solo, Duo, Équipage

Grade 3

Organisateurs :

CDV 34

avec la Société Nautique de Sète

Préambule

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1. RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2025-2028.
- 1.2 Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.
- 1.3 Le règlement sportif de la ligue de voile Occitanie.
- 1.4 Les règles pour la navigation nocturne : entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliqueront plus et seront remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).
- 1.5 Les Règlements Spéciaux Offshore (RSO) ne s'appliquent pas.
- 1.6 L'annexe T (conciliation) s'applique.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Les instructions de course seront disponibles au plus tard le 26 septembre 2025 lors de la confirmation des inscriptions.
- 2.2 Les instructions de course seront publiées selon la prescription fédérale.

3. COMMUNICATIONS

- 3.1 Le tableau officiel d'information sera consultable en ligne sur Racing Rules of Sailing.
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence et dans les cas prévus aux instructions de course, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

4. ADMISSIBILITÉ et INSCRIPTION

- 4.1 L'Occitania Cup VII "Longue Distance" est ouverte à tous les bateaux (croiseurs, Mini 6.50) en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 3e catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité semi-hauturier.
- 4.2.1 Documents exigibles à l'inscription :
- a. Licences FFVoile**
- Pour chaque concurrent majeur :
Avoir une Licence Club FFVoile portant la mention « compétition » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical autorisant la pratique de la voile en compétition
 - Pour chaque concurrent mineur :
Être en possession :
 - soit d'une Licence Club FFVoile mention « compétition » valide,
 - soit d'une Licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant », accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- b. Pour les concurrents non licenciés FFVoile (étrangers ou Français résidant à l'étranger)**
Chaque concurrent devra fournir :
- Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - Un justificatif d'assurance en responsabilité civile valide, couvrant au minimum deux millions d'euros,
 - Pour les mineurs :
l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. Pour tout concurrent mineur**
- Une autorisation parentale est obligatoire.
- 4.2.2 si nécessaire, l'autorisation de port de publicité. (Voir règlement : [FFV](#))
- 4.3 Les bateaux doivent s'inscrire en ligne : [CDV34](#) (ouverture des inscriptions en ligne à partir du 15 août 2025)
- 4.4 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. DROITS À PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants :
- DUO - SOLO forfait de 120€ par bateau.
 - RÉGATE LONGUE DISTANCE EN ÉQUIPAGE forfait de 240€ par bateau.
- 5.2 Autres frais : une caution sera demandée à la remise des balises. Elle sera rendue à la restitution des balises. Si besoin, une caution sera demandée pour les badges d'accès aux sanitaires, Elle sera rendue à la restitution des badges.
Les accompagnateurs non régatiers souhaitant participer au repas des équipiers du samedi devront régler 17 euros par personne le vendredi 26 à la confirmation des inscriptions.
- 5.3 Remboursement des droits d'inscriptions :
- 5.3.1 En cas d'empêchement personnel majeur (merci de présenter un justificatif).
- 5.3.2 En cas d'annulation de la régata, les frais d'inscriptions seront remboursés par le CDV 34.

6. PUBLICITÉ

- 6.1 *[DP] [NP]* Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2 *[DP] [NP]* L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7. PROGRAMME

Le programme sera le suivant pour **le parcours Longue Distance**

DATE	PROGRAMME	
Vendredi 26 septembre	9h00 – 12h30 9h00 – 12h30 17h00 19h00	Confirmation d'inscription (passage obligatoire) Jauge & contrôle de sécurité Briefing coureurs Cérémonie d'ouverture Cocktail dinatoire de la Ville de Sète
Samedi 27 septembre	06h45 07h00	<u>1er signal d'avertissement Mini 6.50 et croiseurs solo ou duo</u> 1 ^{er} signal d'avertissement pour <u>les croiseurs en équipage</u>
Dimanche 28 septembre	Dès que possible	Cérémonie de Remise des prix

La présence de tous est requise lors des événements organisés par l'autorité organisatrice.

8. CONTRÔLE D'ÉQUIPEMENT et REMISE DES BALISES

8.1 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

8.2 Les balises seront remises par l'organisateur avec une balise par bateau Duo ou Équipage et deux balises (skipper + bateau) pour les solo.

9. LIEU

9.1 Le lieu de l'épreuve sera le Golfe du Lion entre Port Camargue et Banyuls

9.2 La zone de course et les parcours seront définis dans les IC et présentés au briefing. Ils pourront varier selon les prévisions météo.

10. PARCOURS

Le parcours sera de type longue distance côtier (+/- 130 milles), défini dans les IC.

11. SYSTÈME DE PÉNALITÉS

11.1 Infraction à une règle du chapitre 2 :

la RCV 44.3 s'applique et la pénalité en tours ne s'applique pas. Elle est remplacée par les pénalités suivantes :

- Infraction à une règle du chapitre 2 reconnue par l'envoi du pavillon jaune porté à l'arrivée et une déclaration au Comité par VHF ou par téléphone ou texto et une reconnaissance d'infraction déposée au jury à l'arrivée. Après instruction par le jury la pénalité sera de 30 minutes. Elle pourra être aggravée par le jury en cas de contact, dommage ou blessure selon la RCV 44.1.b.
- Infraction à une règle du chapitre 2 non reconnue. Après réclamation et instruction par le jury la pénalité sera de 3 heures. Elle pourra être aggravée par le jury en cas de contact, dommage ou blessure selon la RCV 44.1.b.
- Une déclaration de reconnaissance d'infraction devra être déposée à l'arrivée des voiliers dans le temps limite de dépôt des réclamations.

11.2 Infractions aux règles hors chapitre 2 :

Pénalités applicables :

- OCS : 60 minutes sans instruction.

- ZPF : 90 minutes sans instruction.
- BFD / UFD : 3 heures sans instruction.

11.3 Toute autre infraction, reconnue ou non pourra après instruction être pénalisée en temps, avec un minimum de 60 minutes jusqu'à la disqualification.

12. CLASSEMENT

- 12.1 1 course doit être courue et validée afin que la régata soit validée.
- 12.3 Les classements seront effectués en temps compensé temps sur distance avec application du CVL.
- 12.4 Pour **toutes les classes**, en cas de réduction de parcours, si une interruption est annoncée par le Comité, le temps à la précédente marque pourra être retenu pour établir le classement, via les balises trackers.
- 12.5 Le classement des clubs sera effectué selon des modalités qui seront définies dans les instructions de course.

14. EMPLACEMENT

- 14.1 *[DP] [NP]* Les bateaux arrivant de nuit auront la possibilité de s'amarrer au quai d'Alger sauf instruction contraire de la Capitainerie. Cela sera précisé au briefing.
- 14.2 Le port de Sète organise l'accueil des bateaux à partir du vendredi 26 septembre. Pour ceux qui souhaitent arriver avant, veuillez contacter la SNS au 04 67 74 86 16 ou sns@snete.com

15. PROTECTION DES DONNÉES

- 15.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 15.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

L'OCCITANIA CUP est engagée dans une démarche RSO/ENGIE/FFVoile. C'est un événement sportif se déroulant dans des sites naturels remarquables. Chaque concurrent veillera à respecter l'environnement, à appliquer le tri sélectif et à ne pas jeter ses déchets à la mer ni polluer d'aucune façon.

18 PRIX

Les Trophées Occitania Cup seront remis pour un an au Club désigné vainqueur, au club classé second et au club classé troisième au classement des clubs.

19. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute demande d'information relative à l'organisation et au déroulement de la course, veuillez contacter

le Comité Départemental de Voile de l'Hérault (CDV 34)
Email : comité.voile.34@gmail.com

Autres contacts :

Présidences Occitania CUP

- Président de la Société Nautique de Sète (SNS) : M. Robert ANDORRA – Tél. : 07 86 49 15 54
- Président du Comité Départemental de Voile 34 : M. Bruno GUTIERREZ – Tél. : 06 13 56 46 55

Responsables de l'organisation

- M. Bruno GUTIERREZ – Tél. : 06 13 56 46 55
- M. Jean-Paul JACQUES – Tél. : 06 70 93 79 36
- M. Jean-Pierre CAVALIERE – Tél. : 06 80 32 97 81
- M. Moussa OUMELABAT – Tél. : 06 71 58 77 26

Responsable RSO : M. Robert ANDORRA Tél : 07 86 49 15 54

Responsable Violence Harcèlement Discrimination : M. Bruno GUTIERREZ Tél : 06 13 56 46 55

Comité

- M. Alain BACHELLERIE PCC – Tél. : 06 72 59 18 16
- M. Jean-Luc BORT PPC – Tél. : 06 64 30 86 29
- M. Hervé TOURNASSAT CC – Tél. : 06 59 98 11 14
- M. Mathieu MAUDET CC – Tél. : 06 15 98 17 25
- M. Nicola COMPTA PJ – 06 09 35 71 49
- M. Guy VALENTIN PCT – 06 87 97 07 78

Partenariat et conditions de participation :

L'ensemble des clubs habitables des départements de l'Hérault et du Gard sont partenaires officiels de l'Occitania Cup VII. Ils assurent un accompagnement complet aux participants pour faciliter leur inscription, leur préparation et leur déplacement.

Cette collaboration s'inscrit dans un esprit de convivialité et de sportivité, valeurs essentielles à la réussite de la compétition.